Annexe 1

MODALITES NOTATION 2013-2014

CORPS	AGREGES	CERTIFIES	Profs d'EPS et Chargés d'Ens. EPS	PLP	Adjoints d'Ens.	PEGC	CPE	COP
ECHELLE DE NOTATION	40	40	40	40	100	20	20	20
AUGMENTATION NORMALE	Augmentation maximale possible d'un demi-point jusqu'à 39 Augmentation maximale possible de 0,1 point à partir de 39.				Augmentation en demi-points exclusivement	En dixième de point exclusivement	L'augmentation moyenne: 0,20 jusque 19 0,10 au dessus de 19	L'augmentation moyenne: 0,20 jusque 19 0,10 au dessus de 19
AUGMENTATION SUPERIEURE	Toute augmentation supérieure à 0,5 point en deçà de 39 ou supérieure à 0,1 point au-delà de 39 devra être justifiée par un rapport motivé. De même, pour toute proposition de note hors grille de référence.					Toute augmentation de note supérieure à 0,1 au-delà de la moyenne de l'échelon devra donner lieu à un rapport motivé	Toute augmentation supérieure de 0,20 en deçà de 19 (maximum 0,50 point) et toute augmentation supérieure à 0,1 au-dessus de 19 (maximum 0,30 point) devront donner lieu à un rapport motivé.	Toute augmentation supérieure de 0,20 en deçà de 19 (maximum 0,50 point) et toute augmentation supérieure à 0,1 au-dessus de 19 (maximum 0,30 point) devront donner lieu à un rapport motivé.
REFERENCES	Note après péréquation 2012-2013. Echelon au 31/08/2012 et par	Note rectorale 2012-2013. Echelon au 01/09/2013 et par	Note rectorale 2012-2013. Echelon au	Note rectorale 2012-2013. Echelon au	Note rectorale 2012-2013. Echelon au	Note rectorale 2012-2013. Echelon au	Note rectorale 2012-2013. Echelon au	Note rectorale 2012-2013. Echelon au

	reclassement au 01/09/13	reclassement au 01/09/2013	01/09/2013	01/09/2013	01/09/2013	01/09/2013	01/09/2013	01/09/2013